COMPTE-RENDU DÉFINITIF DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU MARDI 21 JUILLET 2020

Le mardi 21 juillet 2020 à 19h45, les membres du Conseil du 19e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie, sur convocations à eux adressées, le mercredi 15 juillet, et le vendredi 17 juillet 2020 pour un ordre du jour complémentaire, par le Maire du 19e arrondissement, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et simultanément affichées à la porte de la Mairie.

Étaient présent-e-s :
MM. AHOUDIAN, ARTIGUES, Mme AUSTIN, MM. BECHIEAU, BITTAN, BORTOT, Mmes BOSSAVIE, BROSSEL, MM. CHAOUAT, CHICHE, DAGNAUD, Mmes DEMBAK, FERAY, FILOCHE, FLOCH, FUCHS, GAUTREAU, MM. GILLET, GOLCZYK, Mmes GUY, JACOBS, JEMNI, KERBOUA, KONÉ, Le GOUVELLO, MM. LERT, MADEC, MANTE, Mmes MERZI, NAGET, MM. NAWROCKI, NORDMAN, PILARTZ, ROUXEL, SERFATI, Mme SOUMARE, M. THEBAULT, Mmes TIMSIT, TOLEDANO, TOUBIANA, M.WANG.

Ont donné pouvoir pour les représenter :
M. LOUREIRO à Mme TOUBIANA

Absent.e.s excusé.e.s :
NÉANT

Le quorum était atteint à l'ouverture de la séance et pendant toute sa durée, la majorité des membres du Conseil d'arrondissement étant présente.

M. DAGNAUD déclare la séance du Conseil d'arrondissement ouverte.

Sont votées ensuite les délibérations inscrites à l'ordre du jour :

1. D192020013 Désignation de la secrétaire de séance.

M. DAGNAUD propose à Mme TIMSIT, benjamine des élu.es présent-e-s, d'assurer les fonctions de secrétaire de séance. Mme TIMSIT accepte cette responsabilité.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0
- Nombre d'abstentions : 0

2. D192020016 Adoption de la procédure d'urgence

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0
- Nombre d'abstentions : 0

3. COMMUNICATION ORALE DU MAIRE sur l'actualité de début de mandature

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD

M. DAGNAUD souhaite introduire la séance par une communication sur l'agenda du début de mandature, les priorités et urgences, et proposer un vœu d'exécutif concernant la situation du crack dans le 19ème arrondissement. Le but de ce vœu est de rappeler l'urgence et de formuler des propositions. Il faut prendre en compte la vive attente des riverains impactés. Autour de Stalingrad, de rue d'Aubervilliers, du jardin d'Éole, les tensions sont palpables. Marie TOUBIANA et les élus de la liste Changer Paris présenteront un autre vœu sur le même sujet.

Par ailleurs, la présentation détaillée de l'exécutif de l'équipe municipale interviendra en fin de séance, avec les compléments de délégations.

L'agenda de la nouvelle mandature est marqué par l'actualité immédiate, la crise sanitaire. La fin du Covid reste lointaine, et la menace d'une seconde vague présente dans les esprits.

Le travail se poursuit dans l'arrondissement, comme l'action volontariste engagée dès le début de la crise, en lien avec la Mairie de Paris et l'Agence Nationale de Santé. Un village santé a été installé pour la nouvelle édition de Paris-Plage, au bassin de la Villette. Des tests de dépistage sont proposés, l'initiative rencontre un grand succès. Le déconfinement, intervenu par palier depuis le mois de mai, doit absolument s'accompagner d'opérations de dépistage généralisées, de manière à détecter les clusters, traiter les personnes. Durant les semaines de mai-juin, quatre opérations d'envergure ont été organisées dans l'arrondissement, en partenariat avec Séverine GUY et Jérôme BITTAN : place des Fêtes, Belleville, à Michelet et Danube-Solidarité. Le village santé prolonge le travail de dépistage organisé.

La distribution de masques en tissu homologué, en pharmacie, s'inscrit dans cette continuité.

Dès la sortie du confinement, des aménagements ont été réalisés sur l'espace public, notamment l'élargissement de trottoirs, pour faciliter le respect des gestes barrière et sécuriser les files d'attente à l'entrée des commerces, dans les secteurs denses (rue de Meaux, rue de Belleville). Plusieurs pistes cyclables ont été mises en place : avenue Corentin Cariou, avenue de la porte d'Aubervilliers. D'autres seront réalisées bientôt, du côté de la place du Colonel Fabien.

Le dispositif des terrasses éphémères subsistera au moins jusqu'à fin septembre, pour soutenir les exploitants des bars et cafés, avec la signature d'une charte d'engagement. Il s'agit d'accompagner ces commerçants dans une reprise d'activité, après des mois d'interruption totale qui pèse sur leur santé financière, et met en péril les emplois générés. Ces terrasses provisoires doivent en contrepartie respecter des engagements précis en termes d'horaires et de maîtrise des flux, et veiller à la tranquillité des riverains. La responsabilité des exploitants est ainsi engagée, au risque de sanctions et de suppressions s'ils sont pris en défaut. Mais les règles du jeu sont globalement bien respectées.

Ainsi, plusieurs délibérations concrétisent le soutien de la Ville de Paris à l'activité économique et à l'emploi, au travers d'exonérations, par exemple (marchés alimentaires).

Les aménagements urbains continuent cet été, afin d'accélérer la transformation écologique et la piétonnisation des espaces publics. Quelques sites à l'agenda sont cités :
- Trois sites sont à l'étude pour une piétonnisation à la rentrée 2020, à proximité des écoles de la rue Tandou-Pierre Girard, cité Lepage, ou Sadi Lecointe. Des panneaux « aire piétonne » y seront installés. Ce n'est que le début de la sécurisation et sanctuarisation aux abords des écoles.
- Des travaux sont prévus sur le passage de Thionville, bientôt une voie piétonne avec une barrière pivotante et de la végétalisation.
- Le carrefour Marseillaise-Freud sera réaménagé avec l'installation de refuges piétons, et l'agrandissement des trottoirs, aux abords de l'école Cheminets.

Tout au long de cette mandature, le plan Vélo sera amplifié, avec le développement du réseau de pistes cyclables protégées sur les axes déficitaires. Cette volonté inclut aussi un stationnement sécurisé pour les vélos dans la rue, le problème de la sécurisation étant un obstacle à la pratique. Il faut avancer dans la concertation, avec tous les usagers de l'espace public, des transports différents, sans les opposer, ni les confronter.

Dans cette perspective, un certain nombre de travaux seront réalisés au cours de l'été : rue Léon Giraud (agrandissement de trottoirs, ralentisseurs, passage piéton), rue de Thionville (stationnement vélos, élargissement de trottoir), et à l'angle des rues Cavendish et Manin.

Concernant les espaces verts, leur entretien a repris avec des équipes de la Direction des Espaces verts. Le confinement et la sécheresse ont impacté les végétaux. L'ouverture nocturne du parc des Buttes Chaumont a donc été revue en partie, car il est impossible de le laisser ouvert 24h/24, compte tenu des préconisations de l'Agence régionale de Santé, et l'impossibilité d'arroser en présence de public. Le parc ferme désormais à 22h le lundi, mardi, mercredi et jeudi, afin de préserver l'arrosage des pelouses et la végétation.

Certains des grands projets de la mandature seront engagés cet été. Ils s'inscrivent dans un temps long, il est donc nécessaire d'accélérer leur démarrage. Le chantier de réaménagement de la porte de la Villette, qui a vocation à devenir un écoquartier végétalisé, doit marquer des avancées visibles et concrètes.

Pour conclure, concernant les activités sportives, ludiques et culturelles, il faut rappeler que beaucoup de familles passeront un été parisien, dans ce contexte de déplacements compliqués. C'est pourquoi l'édition 2020 de Paris Plage a été maintenue, l'événement est tout sauf un gadget, d'autant plus cette année. Il est nécessaire de proposer un pôle de loisirs, davantage tourné vers la santé, avec le village santé, et les acteurs économiques locaux. Le format a été travaillé cette année pour y associer les bars et restaurants du quartier. Paris Plage La Villette a ainsi ouvert depuis samedi 18 juillet, jusqu'au 30 août, avec une belle initiative de cinéma sur l'eau. L'organisation du bassin de baignade, qui rencontre un grand succès, a dû être repensée de manière à faciliter les rotations, et le respect des gestes barrière (dont entretien et désinfection).

Cette année, l'offre en centres de loisirs a été élargie. Les centres de l'arrondissement accueillent ainsi des enfants dès l'âge de 2/4 ans jusqu'à 14/15 ans, une amplitude générationnelle plus large qu'à l'accoutumée. Les capacités d'accueil et d'encadrement par les animateurs ont été renforcées. La jauge actuelle est de 2000 enfants accueillis tous les jours, ceux-ci semblent ravis des activités proposées. Les équipes d'animateurs sont à cette occasion remerciées pour leur excellent travail, leur implication à faire de cet été un moment de vacances, même à Paris.

La reprise exceptionnelle de Ciné Seniors est aussi évoquée, des séances de cinéma prolongées au mois de juillet.

L'été sera particulier, grâce à la programmation quotidienne d'événements culturels, sportifs, éducatifs, gratuits et ouverts à tous, organisés par la Ville de Paris. La réouverture des deux bibliothèques Levis Strauss et Benjamin Rabier est annoncée, avec un fonctionnement « Click and Collect », pour respecter le protocole sanitaire.

Pour rappel, le permis de construire de la première médiathèque de l'arrondissement a été obtenu et signé. Le chantier s'étale sur quelques années. Ce projet attendu sera de grande qualité culturelle, et exemplaire en termes de reconversion écologique d'un ancien lycée hôtelier, sans ajout de béton. Il s'agit de la transformation d'un bâtiment, une façon de rappeler que la ville peut se renouveler sur elle-même, sans tout détruire. Ce projet fera école, et fera rayonner le 19ème arrondissement au-delà de ses frontières.

Le travail sur la rentrée scolaire a commencé, afin qu'elle soit réussie et se déroule dans les meilleures conditions. Les ouvertures de postes d'enseignement nécessaires ont été obtenues récemment. Une partie des demandes ont eu gain de cause face aux fermetures prévues, mais la vigilance perdure.

Les missions de propreté se poursuivent. La maire de Paris a confirmé que cette mandature viserait à une décentralisation accrue et une gestion de proximité, une mission confiée à Colombe BROSSEL. Le soir du 14 juillet, l'équipe municipale a échangé avec les agents, notamment ceux qui travaillent le soir et la nuit sur les sites les plus fréquentés, comme les berges du bassin de la Villette.

La rentrée sera placée sous le signe de la participation citoyenne, le travail de refonte et réforme des conseils de quartier est engagé. En plusieurs années, il y a eu des progrès sur ces outils de démocratie de proximité. Il reste encore des formats à imaginer, avec comme ligne directrice, l'idée de permettre aux habitants d'être acteurs de la façon dont la ville se construit.

4. D192020017 Désignation des membres de la Commission ad hoc sur le Règlement Intérieur du Conseil du 19ème arrondissement (12 membres)

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD précise que le conseil se tient dans le cadre du règlement de la précédente mandature, les textes indiquent un délai de six mois à partir de l'installation du conseil pour approuver un nouveau règlement intérieur. Le nouveau règlement intérieur sera soumis à l'avis du conseil d'arrondissement dans un délai de six mois à compter du 11 juillet 2020. Il est rappelé que dans le règlement intérieur actuel, seules les délibérations qui font l'objet d'intervention des élus sont évoquées pendant la séance. Les autres délibérations inscrites à l'ordre du jour sont votées de manière groupée à la fin de la séance.

La commission du règlement est composée de douze membres, et présidée de droit par le maire, ou son représentant. Après concertation avec les élus et les différents groupes, dans un souci de représentation de l'ensemble des sensibilités, il est proposé que la commission mise en

place soit constituée de Halima JEMNI, Mahor CHICHE, Colombe BROSSEL, Adji AHOUDIAN, Yasmina MERZI, Stéphanie DEMBAK, Philippe MANTE, Camille NAGET, Marie-Laurence FLOCH, Marie TOUBIANA et Franck SERFATI, et Olivier ROUXEL.

L'article 1 de cette délibération à adopter indique que la mise en place de la commission est approuvée, l'article 2 indique que cette commission est présidée de droit par le maire et son représentant.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0
- Nombre d'abstentions : 0

VŒUX

5. V192020018 Vœu relatif à la situation de la place de la Bataille de Stalingrad, des jardins d'Éole, des abords de la rue d'Aubervilliers et de la gare Rosa Parks déposé par François DAGNAUD et les élu-e-s de la majorité municipale.

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, MADEC, PILARTZ, Mme AUSTIN, MM. NORDMAN, ROUXEL, SERFATI, Mme TOUBIANA

M. DAGNAUD évoque le dernier point important de l'agenda municipal, la sécurité, un sujet prégnant et vital. Pour rappel, autour du 14 juillet, une séquence a éprouvé certains quartiers. L'équipe municipale a entendu le témoignage des habitants. Le travail avec les partenaires, le réseau associatif sera amplifié. Certaines dérives sont préoccupantes, le maire continuera d'interpeler la préfecture de police à ce sujet. Nicolas NORMAN, en charge de la mise en place de la police municipale parisienne, est salué. Il est nécessaire d'installer des partenariats entre la police nationale et une police municipale, afin de compléter les actions de lutte contre les nuisances et incivilités, qui abîment le contrat social, les jours et les nuits des concitoyens.

La situation du crack et du triangle (Stalingrad, Aubervilliers, Rosa Parks, jardin d'Éole) continue de faire des ravages. La présence historique de trafics de stupéfiants et consommation de drogues dans le Nord Est parisien s'est aggravée, sous l'effet des reports de démantèlement de la Porte de la Chapelle. L'opération a été menée sans accompagnement et s'est traduite par la dispersion et l'éparpillement du public toxicomane, arrivé durant le confinement. La situation est alarmante place de Stalingrad et aux alentours. Une scène de consommation de drogues a émergé à proximité de la gare Rosa Parks, et l'installation d'un squat dans un tunnel (propriété de la SNCF) aux environs immédiats d'immeubles d'habitation et d'un jardin municipal ouvert récemment. La SNCF a été saisie et a lancé une procédure d'expulsion, dont la lenteur ne répond pas à la situation d'urgence. Par ailleurs, une centaine d'utilisateurs est régulièrement présente dans le jardin d'Éole, aux abords de la rue d'Aubervilliers. Sur tous ces sites, le trafic est installé, visible et génère des scènes de violence, dont les habitants sont les victimes et témoins, en dépit des alertes lancées par les élus au préfet de police.

La mobilisation permanente et durable des effectifs de police doit être déployée de manière opérationnelle et dissuasive. La mobilisation des services spécialisés de la préfecture de police est indispensable pour sécuriser l'espace public, socle d'une action coordonnée. Le travail et les résultats des policiers du 19ème sont salués, ainsi une saisie de 8 kilos de cocaïne a eu lieu

le 3 juillet dernier, grâce au travail d'investigation mené. Ce travail doit être poursuivi sans relâche. Il est insupportable que les quartiers soient pris en otage par ceux qui se font de l'argent sur la misère humaine.

La Ville de Paris a réalisé des travaux d'aménagements provisoires, à la demande de la préfecture, pour contribuer à sécuriser l'espace public, à Stalingrad, à Rosa Parks, porte d'Aubervilliers. De la même façon, les opérations de nettoyage hebdomadaire sont intensifiées, en associant les services de sécurité de la Ville pour veiller sur les agents d'entretien. Ce travail et ces partenariats s'inscrivent dans le cadre du plan crack, signé en mai 2019, sous le pilotage de la préfecture de région, avec l'Agence Nationale de Santé. Ce plan crack se décline par un renforcement de dispositifs sociaux existants, et une meilleure coordination des partenaires, la mutualisation des interventions de chacun est nécessaire.

Ainsi, près de 400 usagers de drogues sont accompagnés dans le cadre de ce dispositif, qui repose sur l'adhésion de l'usager. Ces progrès dans la prise en charge se heurtent toutefois au fonctionnement dégradé des structures d'accueil (de nuit et de jour), en l'absence d'un protocole spécifique dans le contexte de la crise actuelle. La mission d'accueil de jour rencontre des difficultés et obstacles.

En complément, une action de médiation est assurée par une équipe de médiateurs. Malgré ces initiatives, la situation reste grave et fait subir aux riverains des nuisances trop lourdes.

C'est pourquoi le vœu suivant est formulé, avec ces demandes :
- Le renforcement de la présence opérationnelle et préventive de la police nationale, pour garantir la sécurité des habitants, interpeler les trafiquants, mettre à jour les réseaux, les démanteler.
- L'application renforcée de l'arsenal législatif pour perturber les trafics, avec des peines d'interdiction de paraître et des injonctions thérapeutiques (si possible).
- Demande à la SNCF qu'elle engage des travaux de sécurisation du tunnel et accompagne l'évacuation et la réorientation des personnes présentes.
- Un bilan du plan crack présenté par le préfet de région, avec l'ensemble des partenaires, en associant les mairies d'arrondissement.
- La mise en place d'un observatoire citoyen, avec les riverains et les partenaires du plan crack pour suivre l'évolution de la situation. La vocation de cet observatoire est de prendre en compte la parole des riverains, d'avoir un cadre de travail d'information partagée.

Il est proposé à M. Olivier ROUXEL qui estime le discours répétitif, d'user de l'influence de son groupe au niveau gouvernemental pour se plaindre du manque d'action de l'État. Il est regrettable en effet que le discours sur le sujet soit répétitif, mais ce sera le cas tant qu'une présence policière permanente n'aura pas été obtenue. Il faut que la colère des habitants débouche sur une mobilisation positive. Les riverains sont mobilisés et investis, avec la volonté d'aider. Les dispositifs d'aménagements provisoires, mis en place en urgence, sont certes dégradés, mais ils perturbent les habitudes de ce milieu. La fragilité de ces dispositifs amène à en prévoir des plus pérennes, plus esthétiques. Il ne s'agit en aucun cas de créer un univers grillagé pour les habitants de ces quartiers.

L'épouvantail de la salle de shoot, appelé « salle de consommation à moindre risque », est obsolète. La porte d'entrée du sujet du crack ne peut être réduite à l'ouverture d'une salle. Cette solution est datée. En 2020, il faut imaginer d'autres dispositifs, peut-être plus ambitieux et innovants. Ces lieux n'existent pas et doivent exister. C'est une chimère de penser que l'addictio pourrait t disparaitre par miracle. Sortir de la rue signifie d'offrir des alternatives à la vie dans la rue. Il faut rassembler les forces, sans se soustraire à la responsabilité que les habitants ont confiée à l'équipe municipale. Pour trouver les bonnes réponses, il faut se poser les bonnes questions, ce vœu les aborde.

Mme TOUBIANA intervient en raison du vœu qu'elle a déposé avec son groupe sur le même sujet, et annonce une explication de vote. Le vœu du maire sur la sécurité a été découvert le matin, le constat sur la situation est le même. En revanche, son groupe n'est pas d'accord avec les demandes formulées. Il ne s'agit pas seulement de perturber les trafics, mais de les interdire. Un paragraphe du texte inquiète, car il suggère « une réflexion à impulser pour des sorties de rue plus efficientes, à travers des espaces adaptés au contexte sanitaire », etc. Le groupe LR se demande si une nouvelle salle de shoot est annoncée dans le 19ème arrondissement. Concernant le réaménagement de la place Stalingrad, les tentatives ont été vaines, les dealers passent à travers les grillages. Le groupe votera contre ce vœu.

M. DAGNAUD pense qu'il y a confusion. Le vœu déposé ce soir a été retravaillé, les formulations ne sont pas les mêmes.

M. MADEC prend la parole sur ce vœu présenté par la majorité municipale. Il est rappelé que le trafic de crack aux environs de Stalingrad est historique. La situation était la même il y a vingt ans, avec des années d'interventions policières, mais la cause du trafic n'a jamais été réglée. Évidemment, ce trafic est inadmissible, la police peut être félicitée quand elle mène enfin des opérations de grande envergure pour démanteler les réseaux et arrêter les trafiquants. Il y a eu tout récemment une saisie de 8 kilos de cocaïne, deux cuisines démantelées et cinq arrestations. Mais à travers ce vœu, pour la première fois, d'autres pistes sont proposées, comme la volonté d'associer les riverains, avec un observatoire local, en ouvrant un débat citoyen élargi au niveau de la métropole. Les voisins de Saint-Denis et Aubervilliers sont confrontés au même problème, la réflexion lancée s'inscrit dans un réseau métropolitain, avec l'ouverture d'un lieu innovant d'accueil, de soins, de prise en charge psychologique. Il ne s'agit pas d'une salle.

Concernant la rénovation de la place de Stalingrad, elle est nécessaire, car la place n'a jamais fonctionné. Il faut une requalification globale. Les avis sont partagés sur le devenir architectural. Une mission de diagnostic est envisagée, pour réfléchir au réaménagement de la place, selon un cahier des charges. Il y a trop d'espaces délaissés, d'où la persistance des problèmes. Un dernier point est mentionné pour trancher le débat : la délinquance et l'ordre public relèvent de la compétence de l'État, non des maires d'arrondissement ou de la maire de Paris.

M. PILARTZ intervient, pour le groupe écologiste et citoyen. Le vœu déposé par la majorité municipale permet au groupe de prendre position sur les solutions proposées. Les quartiers ont connu une dégradation préoccupante depuis le confinement. La priorité est de trouver des solutions durables pour apaiser le cadre de vie des habitants. Pour le groupe écologiste, la politique doit s'articuler autour de deux axes :
- Le renforcement des moyens policiers pour démanteler les trafics, une meilleure prise en charge sociale de ces personnes malades. Une présence policière 24h/24h à Stalingrad, Rosa Parks, aux abords du jardin d'Éole est souhaitée dans un premier temps. Cette présence en continu, sollicitée à maintes reprises, doit être effective au plus vite, et durable.
- Il est souhaité que les effectifs policiers soient accrus. Le démantèlement des réseaux est le seul moyen de combattre sur le long terme l'appropriation de l'espace par les trafiquants.

Cependant, la réponse sécuritaire ne peut être la seule, et n'a pas permis d'endiguer le trafic et la consommation. Ces personnes souffrant souvent d'addictions multiples sont avant tout malades, en situation de grande précarité. Elles ont besoin d'un accompagnement social et sanitaire. Le plan crack, élaboré lors de la précédente mandature, a permis de consolider les moyens alloués à cet accompagnement, notamment par la hausse des places d'hébergement spécifique. Malgré tout, il faut aller plus loin dans la politique de réduction des risques, en créant de nouveaux lieux médicalisés, où cela s'avère nécessaire. Pour ne pas augmenter la pression sur un seul quartier, le groupe écologiste souhaite l'ouverture simultanée de plusieurs structures sur le territoire parisien et métropolitain, de tailles diverses. La création de salles mobiles est aussi une solution à envisager. Ces nouvelles structures doivent être ouvertes jour et

nuit, pour faciliter l'accès à un parcours de soins et zones de repos. Le dispositif répartit ainsi l'offre sur tout le territoire, et absorbe une partie des consommations visibles. L'acceptabilité par les habitants serait renforcée. Plusieurs villes européennes, en Espagne, en Allemagne, en Suisse, en Hollande, ont mis en place ce type de dispositif, avec des résultats notables dans la réduction des risques et l'apaisement de l'espace public. Un changement législatif est nécessaire pour cette politique, la Ville de Paris ne peut porter seule les actions. Il faut engager un travail de conviction auprès des pouvoirs publics, afin d'afficher clairement la volonté des élus. Un travail de concertation avec les habitants et les associations est attendu, pour coproduire des solutions adaptées à la scène du crack. Dans cette perspective, le groupe confirme son soutien au projet de rénovation de la place Stalingrad, et votera le vœu présenté. Il est demandé au groupe LR de retirer leur vœu, dans lequel l'accompagnement social n'est cité que de manière marginale.

Mme AUSTIN, du groupe communiste et citoyen, ajoute que cette nouvelle mandature démarre avec une démonstration de démagogie. Le droit à la sécurité est une attente forte, pour tous ceux qui vivent dans ces quartiers. Personne ne souhaite faire perdurer cette situation de souffrances. La proposition de la majorité sera soutenue.

M. ROUXEL annonce qu'il s'abstiendra sur les vœux déposés par François Dagnaud et Marie Toubiana. Le discours mettant en cause la responsabilité de l'État est récurrent depuis trop longtemps. La Ville de Paris, en tant que partenaire du plan crack, a des responsabilités qu'elle doit prendre à bras le corps. Au sujet du vœu de Mme TOUBIANA, la réponse sécuritaire n'est pas la solution à tout, un accompagnement médical, social est très important.

M. NORMAN réagit par rapport à la précédente intervention. Le vœu présenté exprime le fait que chacun des acteurs doit assumer ses responsabilités. La solution du retrait n'en est certainement pas une. La situation est inacceptable, c'est une évidence admise, elle nécessite la mobilisation de tous. L'idée est de rassembler les élus sur des objectifs clairs. Pour l'heure, la difficulté reste que personne n'a trouvé la solution miraculeuse. Ce vœu dit aux acteurs d'agir chacun dans son domaine.

La police doit être présente, et regagner du terrain. La justice est aussi impliquée, il faut accentuer le travail de la police judiciaire, pour démanteler les trafics et maintenir une pression permanente. La Ville de Paris ne souhaite pas s'exonérer de sa responsabilité, en effet la DPSP doit avoir aussi une présence régulière, dissuasive, de protection pour les autres services municipaux (les agents de la propreté). Des interventions régulières sont prévues pour maintenir l'occupation du terrain. La mobilisation des acteurs médico-sociaux, la prise en charge sanitaire est impérative. Les toxicomanes sont victimes des dealers, et doivent être prises en charge. C'est l'objet du plan crack, dont il faut faire le bilan. La responsabilité est collective, il faut unir les forces, condition pour retrouver la sérénité. Le sujet mérite une action résolue et la mobilisation de l'ensemble des acteurs.

M. DAGNAUD déclare tout assumer, notamment le pari de l'intelligence collective et le choix de la participation des habitants face aux difficultés. Il faut faire reculer la peur des riverains, mais ne pas jouer avec cette peur, ou l'instrumentaliser.

Il est proposé à M. Olivier ROUXEL qui estime le discours répétitif, d'user de l'influence de son groupe au niveau gouvernemental pour se plaindre du manque d'action de l'État. Il est regrettable en effet que le discours sur le sujet soit répétitif, mais ce sera le cas tant qu'une présence policière n'aura pas été obtenue. Il faut que la colère des habitants débouche sur une mobilisation positive. Les riverains sont mobilisés et investis, avec la volonté d'aider. Les dispositifs d'aménagements provisoires, mis en place en urgence, sont certes dégradés, mais ils semblent efficaces, car ils perturbent les habitudes de ce milieu. La fragilité de ces dispositifs amène à en prévoir des plus pérennes, esthétiques. Il ne s'agit en aucun cas de créer un univers grillagé pour les habitants de ces quartiers.

L'épouvantail de la salle de shoot, appelé « salle de consommation à moindre risque », est obsolète. La porte d'entrée du sujet du crack ne peut être réduite à l'ouverture supplémentaire d'une salle. Cette solution est datée. En 2020, il faut imaginer d'autres dispositifs, ambitieux et innovants. Ces lieux n'existent pas et doivent exister. C'est une chimère de penser que l'addiction, le dénuement peuvent disparaitre par miracle. Sortir de la rue signifie d'offrir des alternatives à la vie dans la rue. Il faut rassembler les forces, sans se soustraire à la responsabilité que les habitants ont confiée à l'équipe municipale. Pour trouver les bonnes réponses, il faut se poser les bonnes questions, ce vœu les aborde.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 36
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 5 (LRI) dont 1 pouvoir écrit
- Nombre d'abstentions : 1

6. V192020015 Vœu à la Maire de Paris et au Préfet de Police présenté par le groupe « Changer Paris, les Républicains et Indépendants », Marie TOUBIANA, Gérard LOUREIRO, Farida KERBOUA, Franck SERFATI, Valérie TOLEDANO, relatif au climat de grande insécurité dans plusieurs quartiers du 19ème, et en particulier la Place Stalingrad, le quartier Rosa Parks, les jardins d'Éole

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme TOUBIANA, M. PILARTZ

Lorsqu'on parle de Stalingrad, cela devrait nous évoquer un combat historique (combat entre les forces de l'URSS et celles du 3ème Reich). Malheureusement, Stalingrad dans le 19ème, ce sont des dealers, des toxicomanes qui se sont installés depuis des années. Stalingrad, c'est un quartier qui n'appartient plus aux habitants qui doivent frôler les murs pour rentrer chez eux, qui ne peuvent plus se mettre aux fenêtres sous peine de recevoir des bouteilles en verre sur leurs vitres, ce sont des halls d'immeubles squattés, des agressions à répétition, des hurlements la nuit à cause de bagarres entre dealers et consommateurs, des commerçants qui ferment, des cafés ou restaurants désertés.

Lorsqu'on parle de Rosa Parks, cela devrait nous évoquer la figure emblématique de la lutte contre la ségrégation raciale. Rosa Parks dans le 19ème, ce sont des dealers et toxicomanes dans les rues, dans les halls d'immeubles, dans les sous-sols. Des toxicomanes ou dealers installés en toute impunité à l'arrêt du tramway et qui abordent adolescents ou adultes pour leur vendre leurs stupéfiants.

Lorsqu'on parle d'Eole, cela devrait nous évoquer le maitre des vents dans la mythologie grecque. Dans le 19ème, les jardins d'Eole n'appartiennent plus aux habitants. Les quelques enfants qui y vont côtoient les dealers et toxicomanes. Les jardins d'Eole, c'est malheureusement le jardin de la drogue.

Certes, depuis quelques semaines, les choses bougent un peu : une présence policière accrue, des réseaux démantelés. Nous avons même eu droit à la visite du Ministre de l'Intérieur.

Mais demandez aux habitants : la situation est la même et ils vivent un enfer au quotidien jour et nuit. Et pourtant, ils se mobilisent en permanence, font appel aux media, aux élus, ne baissent pas les bras.

C'est pourquoi notre groupe Changer Paris, les Républicains et Indépendants demande à la Maire de Paris de mettre fin à ce climat d'insécurité, de présider rapidement une réunion avec les élus, la préfecture de police, les associations d'habitants. De faire suivre les toxicomanes par les services d'addictologie des Hôpitaux de Paris. Il est de son devoir comme Maire de Paris d'assurer la sécurité aux parisiens.

Nous demandons au Préfet de police de faire respecter la loi ; les trafics de stupéfiants, la consommation de stupéfiants sont interdits.

Le préfet de police se doit d'assurer la tranquillité aux habitants.

Les habitants nous appellent au secours. Nous, les élus devons tout faire pour qu'ils vivent en toute quiétude. Ils en ont le droit. C'est notre devoir.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 5 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 36
- Nombre d'abstentions : 1

Mme Sandrine FERAY, rapporteure :

7. 2020 DAE 104 Marchés découverts alimentaires et biologiques - Covid19 - Exonération des droits de place dus par les commerçants

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes TOUBIANA, FERAY

Mme TOUBIANA présente brièvement la délibération, qui consiste en une exonération des droits de place pour les commerçants du 15 mars au 15 septembre. La situation étant difficile, il est demandé une exonération prolongée jusqu'à la fin décembre.

Mme FERAY répond que l'exonération de six mois de droits de place a été recalculée. La reprise des marchés a été actée en juillet.

M. DAGNAUD précise qu'un travail a été fait pour que les commerçants puissent reprendre le plus vite leurs activités.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Halima JEMNI, rapporteure :

8. D192020014 Désignation d'un président ad hoc pour l'adoption du compte administratif de l'exercice 2019

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme JEMNI

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

9. D192020015 Adoption du compte administratif pour l'exercice 2019

Sortie de M. DAGNAUD

Élus ayant pris part au débat : Mme JEMNI, Mme NAGET

Mme JEMNI présente le compte administratif 2019. La Direction Générale des Services est d'abord remerciée, avec à sa tête Yves Robert, pour la préparation du compte administratif et son exécution. Le compte administratif retrace différents éléments concernant l'exécution du budget de l'année écoulée, l'ensemble des recettes et dépenses réalisées par la mairie du 19ème arrondissement. Les crédits ouverts correspondent au maximum global des dépenses, votés par trois dotations : l'investissement, l'animation locale et la gestion locale.

Par rapport à l'enveloppe de crédits, des dépenses mandatées sont établies. Le report de crédits est la différence entre les crédits ouverts et les dépenses mandatées. Ces reports sont de droit pour les états spéciaux d'arrondissement.

Les pages 1 à 18 du document soumis présentent le compte administratif par type d'équipement : établissement scolaire, crèche, gymnase, espace vert, bibliothèque, etc.
Le budget primitif 2019 pour l'état spécial du 19ème a été arrêté à 15 998 467 €. Les crédits ouverts ont été arrêtés à 18 333 444,05 €, compte tenu des reports de 2018 et des ajustements au budget 2019. Le taux d'engagement global, est de 92 %, et le taux d'exécution globale de 84 %, un taux satisfaisant.

Mme NAGET prend la parole, l'occasion de saluer le travail mené par les élus et les services. Le taux d'engagement est félicité, un indicateur de la gestion saine et sérieuse des finances municipales. Un compte administratif mesure concrètement le respect des engagements pris auprès des habitant.e.s du 19ème arrondissement, approuvé à la lecture du document. Parmi les dépenses engagées et réalisées, il y a eu la rénovation de l'espace Pierre Girard, souhaitée depuis longtemps. Les contraintes budgétaires qui pèsent sur les collectivités locales sont de plus en plus lourdes. Communes, départements, sont devenus les variables d'ajustement des Finances publiques locales au profit de la sacro-sainte réduction de la dépense publique.

Il faut rappeler que les collectivités territoriales ne sont pas dispendieuses. Elles sont en première ligne de la réponse au besoin des habitants et la crise sanitaire que nous traversons en est un exemple de plus. « Proximité » rime avec « efficacité ». Une nouvelle gouvernance à Paris est attendue, avec davantage de latitude financière et des politiques publiques au plus près des populations et de la réalité de l'arrondissement. Les élus du groupe communiste et citoyens votent pour le compte administratif présenté.

Mme JEMNI soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 36
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 6 dont 1 pouvoir écrit

Mmes Sandrine FERAY, Séverine GUY et M. François BECHIEAU, co-rapporteurs :

10. 2020 DASES 143 Subventions de fonctionnement (1 604 194 euros) et d'investissement (115 000 euros) en faveur des associations d'aide alimentaire à Paris - BPP 2017 et 2019
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes AUSTIN, GUY, M. BECHIEAU

Mme AUSTIN dit quelques mots pour remercier le travail exemplaire des partenaires, et souligner l'importance pour la Ville de Paris d'apporter un soutien fort aux associations de l'aide alimentaire. La crise sanitaire et économique met en grande difficulté les ménages, basculant vers la pauvreté. Les files d'attente devant les points de distribution d'aide alimentaire en sont le signe visible. Le Secours Populaire a évoqué « un raz-de-marée de la misère ». L'aide alimentaire répond à un besoin vital pour des milliers de personnes. C'est un devoir de soutenir de façon inconditionnelle les demandes de subventions des associations. Les élus du groupe communiste et citoyens voteront favorablement.

Mme GUY intervient à son tour pour souligner une initiative locale, partant du constat des difficultés de nombreuses familles, au moment du déconfinement. Une cellule de veille alimentaire a été lancée, afin d'avoir une meilleure visibilité sur les familles démunies.
Cette cellule est en place et assurera l'été une veille active sur les besoins du territoire.

M. BECHIAU dit que l'urgence sociale est présente, empirée avec la crise sanitaire. La délibération s'inscrit dans un projet d'aide sociale ambitieux, au service des plus défavorisés.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions 0

M. Ayoub CHAOUAT, rapporteur :

11. 2020 DFPE 12 Subvention (125 659 euros), avenant n° 4 à l'association OHEL Esther (19e) pour la halte-garderie OHEL Léa (19e).
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. BORTOT, M. CHAOUAT, Mme JEMNI, Mme TIMSIT, M. SERFATI

Mme TIMSIT dit qu'un certain nombre de subventions sont soumises au vote, l'occasion pour le groupe écologiste de rappeler son attachement à un accueil de qualité pour les petits Parisiens. Cet accueil est le fruit d'une politique volontariste. Offrir la possibilité aux habitants d'opter pour ce mode de garde, permettre aux enfants de se sociabiliser dès le plus jeune âge est une véritable réussite. En tant qu'écologiste et élue de la majorité, il s'agit de maintenir les exigences parisiennes quant à la qualité d'accueil des établissements de la petite enfance, dans le respect des principes républicains de neutralité religieuse et laïcité, et de l'ouverture à des publics différents. Ainsi, un point étape sur la mise en place des conventions, comme un compte-rendu des listes de la DFPE, est suggéré.

Ces établissements ne doivent pas se contenter d'accueillir les enfants, leur rôle est d'en prendre soin. Il faut continuer à s'investir dans l'accueil à la petite enfance, en matière d'alimentation, de qualité de l'air. Le groupe écologiste s'abstiendra sur les établissements à caractère confessionnel, tout en engageant un dialogue.

M. BORTOT déclare que les élus communistes ont toujours défendu la même position de principes sur les subventions à certaines crèches. Dans ce cadre, l'attachement à la liberté religieuse est rappelé. Cependant, le contribuable parisien, du 19ème n'a pas à financer le choix des parents de placer leur enfant dans une institution confessionnelle. L'éveil des enfants est une mission de service public importante, un devoir de neutralité s'impose.
Le caractère confessionnel de ces établissements ne fait pas de doute, le groupe votera contre les délibérations.

M. SERFATI pose la question aux écologistes du lien entre l'impact écologique et le caractère religieux de ces établissements scolaires. Il est rappelé que les écoles religieuses sont sous contrat d'État.

Mme TIMSIT répond ne pas avoir fait ce lien.

Mme JEMNI intervient, en raison de sa connaissance du dossier. Alice TIMSIT est remerciée d'avoir mentionné le travail déjà accompli, notamment la transparence des attributions, mise en place en 1996, sous le mandat de M. Madec. Il y a eu aussi une avancée en matière de création de places dans les crèches, et d'offres de modes de garde diversifiés sur l'arrondissement. Concernant les délibérations, les structures sont avant tout associatives. La première des avancées, grâce à l'investissement de la Ville de Paris, est que depuis 2003, ces associations sont réunies lors de la Commission d'attribution. La Direction de la Petite Enfance a veillé aussi à ce que tous les enfants soient accueillis, y compris le vendredi après-midi. Un travail important a été fait par la mairie de Paris, qui a contacté l'Observatoire de la laïcité pour avoir ses préconisations, afin de veiller au respect de la laïcité et de la mixité fille et garçon. Le bilan demandé par Mme TIMSIT a déjà lieu tous les ans, mais il faut continuer à avoir un bilan annuel sur le secteur associatif.

M. CHAOUAT salue en préambule le travail considérable accompli depuis plusieurs années dans l'arrondissement, pour une offre diversifiée. Un vrai service public de la petite enfance a été créé. À l'heure actuelle, 4612 places d'accueil sont mises à disposition, et 85 % des demandes d'admission sont positives. Concernant les délibérations soumises à l'approbation, il est utile de rappeler qu'à Paris, il existe une trentaine d'équipements d'accueil de petite enfance à caractères propres, soit environ 1000 places et 3 % du parc total des places en crèche. En lien avec les recommandations émises par l'Observatoire de la laïcité, la convention avec le secteur associatif et la Ville de Paris a été renouvelée au 1er janvier 2017. Des dispositions sur le principe de laïcité figurent à l'article 2 tiret 1. Depuis 2014, ces établissements d'accueil font l'objet de visites organisées, en lien avec les gestionnaires d'équipement. La DFPE utilise la même méthodologie pour tout type de crèche. Entre 2015 et 2018, la visite inopinée de 32 établissements d'accueil a été organisée. La DFPE a fourni une grille d'analyse afin de permettre l'évaluation des éléments importants de la convention, composée de quatre points :

- L'ouverture de structures tous les jours de la semaine.
- Les justificatifs de domicile des familles. Les dossiers présentés étaient complets lors des visites.
- La participation des structures à la Commission d'attribution. Les maires d'arrondissement ne disposent d'aucun pouvoir en la matière. Les structures associatives assistent bien aux commissions.
- Le respect des principes de laïcité. La DFPE a constaté l'absence d'affiches à caractère religieux lors des visites ni de séparation entre les filles et les garçons.

Les dernières visites inopinées en 2019 ont montré le strict respect des dispositions de la convention. Le travail d'accompagnement se poursuit, la maire de Paris a demandé de nouvelles visites au printemps 2021.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 5 (PC)
- Nombre d'abstentions : 9 (EELV)

12. 2020 DFPE 16 Subvention (173 221 euros), avenant n° 4 à l'association Crèche Avenir (19e) pour la crèche collective (19e).

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 5 (PC)
- Nombre d'abstentions : 9 (EELV)

13. 2020 DFPE 23 Subvention (71 866 euros), avenant n° 4 à l'association Crèche Gan Esther (19e) pour la crèche collective (19e).

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 5 (PC)
- Nombre d'abstentions : 9 (EELV)

14. 2020 DFPE 43 Subvention (168 095 euros) et avenants n° 4 avec l'association Jeunesse Loubavitch (9e) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 5 (PC)
- Nombre d'abstentions : 9 (EELV)

15. 2020 DFPE 113 Subvention (758 433 €), convention et avenants n° 4 avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants pour ses 4 établissements d'accueil de la petite enfance
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 5 (PC)
- Nombre d'abstentions : 9 (EELV)

M. Xavier GOLCZYK et M. François BECHIEAU, co-rapporteurs :

16. 2020 DFPE 124 Subvention (91 852 euros), avenant n° 5 avec l'association Les Petits Loups (19e) pour la crèche parentale Les Petits Loups (19e).
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 41 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0
- NPPV : Mme Sandrine FERAY

Mme Andrea FUCHS et M. François BECHIEAU, co-rapporteurs :

17. 2020 DDCT 19 Subvention à des associations de lutte contre les discriminations, contre le racisme et l'antisémitisme
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Adji AHOUDIAN, rapporteur :

18. 2020 DASES 128 Subventions aux 30 centres sociaux associatifs
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

19. 2020 DAE 141 Marchés de quartier - Covid-19 - Indemnisation des délégataires de service public, gestionnaires des marchés - Provision sur indemnité
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Yasmina MERZI, rapporteure :

20. 2020 DASCO 77 Caisse des écoles (19ème) - Subvention exceptionnelle (39 619 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

21. 2020 DASCO 81 Caisses des écoles - Modification du calendrier de versement des subventions au titre du service de restauration scolaire
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Halima JEMNI et M. Andreas PILARTZ, co-rapporteurs

22. 2020 DJS 50 Subventions (12 000 euros) à 4 associations parisiennes proposant des activités à vélo (6e, 19e, 20e).
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

23. 2020 DJS 134 Subventions (49 450 euros) à 26 associations sportives locales (Paris centre, 5e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e).
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Halima JEMNI et M. Xavier GOLCZYK, co-rapporteurs :

24. 2020 DJS 61 Subventions (35 300 euros) à 20 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville (10e, 11e, 13e, 14e, 18e, 19e, 20e).
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Andrea FUCHS et M. François BECHIEAU, co-rapporteurs :

25. 2020 DDCT 13 Subventions (110 000 €) à cinq associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre du Budget Participatif 2020
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Xavier GOLCZYK et M. François BECHIEAU, co-rapporteurs

26. 2020 DDCT 28 Subventions de fonctionnement à 131 associations pour le financement de 155 projets dans les quartiers populaires (Appel à projets Politique de la Ville - 2ème enveloppe)
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

27. 2020 DDCT 38 Subventions de fonctionnement (361 350 euros) à 55 associations pour le financement de 63 projets dans les quartiers populaires
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

28. 2020 DFPE 14 Subvention (1 496 857 euros), avenants n° 2, 3 et 4 à l'association La Croix Rouge Française (14e) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance.
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

29. 2020 DFPE 61 Subventions (349 459 euros), avenants n° 4 et convention avec l'association Espace 19 (19e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

30. 2020 DFPE 85 Subventions (149 440 euros), avenant n° 4 à l'Association Franco-Asiatique pour l'Enfance (10e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0

- Nombre d'abstentions : 0

31. 2020 DFPE 105 Accompagner chaque famille selon ses besoins spécifiques - Subventions (144 000 euros) à neuf associations : 3 avec convention et 2 avec avenant à CPO, pour leurs actions de soutien à la parentalité.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

32. 2020 DFPE 134 Avenant N° 2 de prolongation de la durée de la convention de DSP pour l'exploitation de l'EAPE situé 16 Avenue Simon Bolivar 19°

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Ayoub CHAOUAT et Mme Gwénaëlle AUSTIN, co-rapporteurs :

33. 2020 DFPE 106 Renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles et favoriser les échanges entre pairs - Subventions (142 500 euros) à 6 associations.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Mahor CHICHE, rapporteur :

34. 2020 DAE 72 Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public - conventions
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Andrea FUCHS et M. Xavier GOLCZYK, co-rapporteurs :

35. 2020 DDCT 40 Subventions d'investissement et budget participatif (394 290 euros) à 18 associations situées en quartiers populaires
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Ayoub CHAOUAT et M. François BECHIEAU, co-rapporteurs :

36. 2020 DASES 135 Subventions (1 322 068 €), avenants aux conventions pluriannuelles uniques de la Ville de Paris avec 13 espaces de proximité et conventions d'investissement.
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Éric THÉBAULT et M. Xavier GOLCZYK, co-rapporteurs :

37. 2020 DAC 578 Subventions (14 500 euros) à neuf associations au titre de la Politique de la ville.
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Yasmina MERZI et M. Xavier GOLCZYK co-rapporteurs :

38. 2020 DASCO 30 Subventions (28 000 euros) à diverses associations et conventions avec les asso Etudes et Chantiers idf et AFEV pour des actions dans les quartiers populaires des 10e, 13e, 14e, 18e, 19e et 20e arr.
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Yasmina MERZI, rapporteure :

39. 2020 DASCO 54 Collèges publics parisiens et lycées municipaux - subventions d'équipement (121 020 euros) et subventions pour travaux (261 972 euros)
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

40. 2020 DASCO 55 Collèges publics dotés d'une restauration autonome - Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2020-2021
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Yasmina MERZI et Mme Andrea FUCHS, co-rapporteures :

41. 2020 DASCO 51 Subvention (253 078 euros) à un collège au titre du budget participatif des collèges et à deux collèges au titre du budget participatif parisien
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Éric THÉBAULT, rapporteur :

42. 2020 DAC 8 Contributions (11 050 000 euros) et avenants à conventions avec les établissements publics de coopération culturelle Maison des métallos (11e), CENTQUATRE (19e) et Ateliers Médicis
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

43. 2020 DAC 120 Subventions pour la Philharmonie de Paris et pour l'Orchestre de Paris, convention et avenants à convention avec l'établissement public Cité de la musique Philharmonie de Paris (19e).
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Ayoub CHAOUAT, rapporteur :

44. 2020 DFPE 109 Renforcer le lien parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles - Subventions (151 300 €) à neuf associations.
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun orateur ne demandant la parole, M. DAGNAUD lève la séance du Conseil d'arrondissement à 22h15.

La Secrétaire de séance	Le Maire du 19e arrondissement
Alice TIMSIT	François DAGNAUD